



## RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Bid Fax:** 1-855-983-1808

**Bid Email:** [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

## RÉVISION 002 À UNE INVITATION À SOUMMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

### Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

<b>Titre :</b> Toilettes sèches au départ du sentier de la rivière Simpson et au lac Bow – parcs nationaux Kootenay et Banff	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P468-22-0056/A	<b>Date :</b> 12 juillet 2022
<b>N° de modification :</b> 002	
<b>N° de référence du client :</b>	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-22-00999940	

<b>L'invitation prend fin :</b> À : 14h00 Le : 21 juillet 2022	<b>Fuseau horaire :</b> HAR
--	--------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Jen Maheu	
<b>N° de téléphone :</b> 587-432-8458	<b>N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:jennifer.maheu@pc.gc.ca">jennifer.maheu@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir aux présentes	

### À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation :  
5P468-22-0056/A

N° de la modification :  
002

Autorité contractante :  
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :

Titre :  
Toilettes sèches au départ du sentier de la rivière Simpson et au lac Bow – parcs nationaux Kootenay et Banff

## Modification 002

La présente révision vise à modifier la date de clôture de l'invitation à soumissionner, à répondre aux questions des soumissionnaires et à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres.

### A. DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres 5P468-22-0051/A, qui avait été fixée au 14 juillet 2022, est reportée au **21 juillet 2022 à 14 h, HAR.**

### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q4** Tous les fabricants de toilettes préfabriquées ont déclaré qu'ils n'auraient pas la capacité de commencer la fabrication avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022, ce qui placerait la construction à la mi-novembre. Les dates d'achèvement du contrat indiquées ne sont pas réalisables, car la fourniture de toilettes préfabriquées n'est pas disponible avant la mi-novembre 2022.

**R4** L'APC est consciente que les délais de livraison des produits/matériaux sont un facteur qui peut avoir des répercussions sur la date limite d'achèvement. La date d'achèvement du contrat a été reportée au 30 novembre 2022.

### C. MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

#### 1. INVITATION À SOUMISSIONNER, FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA), SA06 DURÉE DES TRAVAUX

**Supprimer** : L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 1 octobre 2022.

**Remplacer par** : L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **30 novembre 2022**.

#### 2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX

##### a) 1.0 Introduction

**Supprimer** : Ces travaux doivent être achevés d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Remplacer par** : Ces travaux doivent être achevés d'ici au **30 novembre 2022**.

##### b) 5.0 ÉTENDUE DES TRAVAUX

**Réviser le point 5.5.2 comme suit :**

5.5.2 Le chemin d'accès aux deux bâtiments de toilettes doit faire l'objet d'un nivellement et d'un compactage des matériaux appropriés conformément aux directives d'accessibilité fournies.

##### c) Ajouter ce qui suit :

##### (5.0 ÉTENDUE DES TRAVAUX)

5.2.1.2 Le choix des matériaux et des couleurs doit être soumis à l'examen et à l'acceptation de l'APC avant la commande.

#### (6.0 CONTRAINTES GÉNÉRALES)

6.10 Les sites du projet sont situés dans des endroits éloignés et soumis à des conditions météorologiques extrêmes. L'entrepreneur est responsable de toute la gestion du site, y compris le déneigement, le déblaiement et l'assèchement, sans frais supplémentaires pour Parcs Canada.

6.11 Les sites sont éloignés et ne disposent pas de service cellulaire.

6.12 L'entrepreneur doit se tenir au courant des fermetures pour travaux sur la route Transcanadienne dans le canyon Kicking Horse. Lorsque des fermetures complètes sont en vigueur, la circulation est déviée sur les autoroutes 95 et 93 par Kootenay. <https://www.kickinghorsecanyon.ca/>

#### **d) 9.0 RÉUNIONS**

**Supprimer :** 9.1, 9.2 et 9.3

**Remplacer par :**

9.1 Une réunion initiale après l'attribution du contrat pour discuter du calendrier, des soumissions du projet, ainsi que de toute autre exigence générale ou exceptionnelle du projet (une réunion virtuelle est acceptable.). **L'entrepreneur a la responsabilité de consigner et de distribuer les notes de réunion.**

9.2 Une réunion de lancement préalable à la construction sur chaque site (lac Bow Sud et départ du sentier de la rivière Simpson). **L'entrepreneur a la responsabilité de consigner et de distribuer les notes de réunion.**

9.3 Des mises à jour hebdomadaires sur l'avancement des travaux, au besoin, pour discuter des changements apportés au calendrier et des exigences exceptionnelles. **L'entrepreneur a la responsabilité de consigner et de distribuer les notes de réunion.**

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**